

Plan de déplacement inter-entreprises de la plateforme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle



Organisme porteur :

Association R'Pro'Mobilité
CCI Val-d'Oise

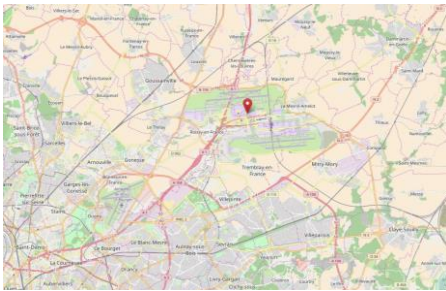
Entreprises :

Aéroville, Air France, Bolloré
Logistics, CIF-Kéolis, Groupe ADP,
Hub One, Hub Safe, FedEx, La Poste

Chiffres clés :

- Lancement du PDIE en avril 2011
- Création le 17 septembre 2014 de l'association R'Pro'Mobilité
- Environ 42 000 salariés

Carte de localisation :



Présentation

La plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle s'étend sur plus de 3 200 hectares, sur 3 départements (Seine-et-Marne, Val-d'Oise, Seine-Saint-Denis) et à proximité immédiate de l'Oise. La zone aéroportuaire accueille près de 86 000 salariés répartis dans environ 650 entreprises, fonctionnant pour la plupart 24h/24.

L'aéroport dispose de dessertes routières (A1, A104, N1104...), ferroviaires (2 gares du RER B, gare TGV) et en bus (gare routière de Roissypole avec 43 lignes) développées. Toutefois certaines zones sont éloignées de ces différents moyens de transport qui par ailleurs sont souvent saturés et ne répondent pas toujours aux spécificités du travail en horaires décalés.

Ces difficultés sont à l'origine de turn-over important et de problèmes de recrutement pour certaines entreprises. La mobilité représente donc un enjeu important pour les entités de la plateforme. Par ailleurs, le PPA francilien oblige certaines entreprises de la plateforme à l'élaboration d'un plan de déplacement.

Mise en place du 1^{er} plan d'action

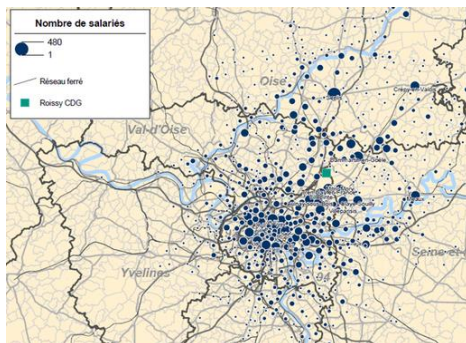
Pour apporter des solutions concrètes en matière de mobilité, dès 2010, 6 entreprises (ADP, Air France, CIF Kéolis, FedEx, GSF et La Poste) se sont engagées, avec l'appui de la CCI 95, dans la mise en place d'un PDIE. Un diagnostic est lancé sur la base d'entretiens individuels, d'un questionnaire complété par les entreprises, d'une étude des communes de résidence des salariés et d'une analyse de territoire. Ce diagnostic fait ressortir la faiblesse de l'usage des transports en commun, empruntés par seulement 15% des salariés. En outre, les communes de résidence des salariés sont extrêmement diffuses en Ile-de-France (18% en Seine-et-Marne, 14% en Seine-Saint-Denis...) et au-delà (16% des salariés résident dans l'Oise). Sur la base de ces éléments, un plan d'action est élaboré et sa mise en œuvre officialisée par la signature, en avril 2011, d'une charte d'engagement. Dans ce cadre, pour améliorer la lisibilité de l'offre de transport en commun, en particulier des bus, des fiches d'accessibilité ont été réalisées. Elles recensent pour 90 communes les transports en commun permettant de relier les différentes zones de la plateforme aéroportuaire. En parallèle, grâce aux

données recueillies dans l'enquête salarié, 3 lignes de transport à la demande fonctionnant 24h sur 24 et 7 jours sur 7 ont été mises en place pour répondre aux besoins des personnes travaillant en horaires décalés. Plusieurs actions de sensibilisation ont également permis de mieux faire connaître l'offre de transports en commun.

Mise en place du 2nd plan d'action

A l'issue de la mise en œuvre de ce premier plan d'action il est apparu que la gouvernance du PDIE devait être renforcée. L'association R'Pro'Mobilité a été créée en septembre 2014 pour renforcer le portage du PDIE et mettre en œuvre un nouveau plan d'actions. Aujourd'hui, l'association regroupe 9 entreprises : Aéroville, Air France, Bolloré Logistics, CIF-Kéolis, Groupe ADP, Hub One, Hub Safe, FedEx et La Poste.

Une nouvelle enquête de déplacements a été menée en 2015 auprès des salariés des entreprises de l'association. Près de 4 400 personnes y ont répondu. La voiture constitue toujours le moyen de transport largement privilégié par les salariés (84 % d'entre eux). Le temps de trajet quotidien moyen, aller-retour, est supérieur à la moyenne francilienne (41 minutes) avec 106 minutes, tout type de transport confondu. Cette enquête a également été l'occasion de caractériser les déplacements réalisés durant la journée depuis le lieu de travail. Une plaquette a permis de diffuser largement les différents résultats de l'enquête, aussi bien auprès de salariés que des collectivités locales ou l'autorité organisatrice des transports franciliens.



En complément, une enquête de domiciliation a mis en évidence la différenciation des lieux d'habitat en fonction des zones de l'aéroport, notamment en fonction de la présence ou non de transports en commun. Le type d'action à mettre en place est donc à moduler selon les zones de l'aéroport.

Sur la base de ces différents résultats un nouveau plan d'action triennal a été élaboré, articulé autour des axes suivants :

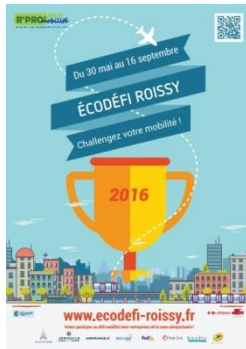
- Animer, informer et sensibiliser
- Encourager l'usage des transports en commun
- Favoriser la mutualisation des actions entre les entreprises
- Promouvoir le covoiturage
- Inciter à l'usage des modes actifs

Pour maintenir dans le temps la dynamique existante autour du PDIE et assurer le suivi de la mise en œuvre des actions, des comités de pilotage réguliers sont organisés. Ils sont également l'occasion pour les entreprises membres de s'échanger régulièrement sur la mobilité.

Des échanges sont également organisés avec les PDIE qui se sont constitués sur les zones d'activités à proximité de l'aéroport (Paris-Nord 2, Gonesse, Le Bourget) pour notamment réfléchir aux possibilités de mutualisations.

Pour faciliter la connaissance par le plus grand nombre des différents transports en communs accessibles sur la plateforme, des stands d'informations ont été organisés dans les entreprises membres du PDIE au moment de la semaine de la mobilité. Pour aller plus loin et voir avec les

salariés comment ces différentes solutions de transport pouvaient répondre à leurs besoins spécifiques, des sessions de conseil en mobilité individualisés se sont tenues.



En parallèle, pour inciter de manière ludique les salariés à tester les différentes solutions de mobilité ou de non-mobilité à leur disposition un « EcoDéfi » a été lancé. Pendant 3 mois et demi, les salariés enregistrent leurs déplacements via une application ou un site web dédié. Les déplacements en covoiturage, en bus, en RER, les journées de télétravail... font gagner des points. A la fin du défi, les salariés ayant cumulé le plus de points gagnent différents lots : vélo pliant, vélo électrique, trottinette électrique...

En 2016 près de 1 200 salariés de la plateforme se sont pris au jeu et ont testé les différents moyens de transport à leur disposition.

Plusieurs entreprises ont lancé des formations à l'éco-conduite pour les salariés amenés à utiliser les véhicules de l'entreprise afin de diffuser les bonnes pratiques permettant de limiter les consommations de carburant.

Pour favoriser le covoiturage aussi bien planifié que dynamique, en lien avec les transports en commun, une application va prochainement être mise en place. En parallèle de ce déploiement, plusieurs actions de sensibilisation sont prévues dans les entreprises pour encourager le test et le passage au covoiturage.

En lien avec les collectivités locales, l'association R'Pro'Mobilité s'implique activement dans les travaux conduits par Grand Paris Aménagement pour la mise en place d'une Agence Locale de Mobilité sur le territoire du Grand Roissy

En savoir plus

Sur le site web de l'association R'Pro'Mobilité : www.rpromobilite.fr

ou auprès de Carole UZAN - chargée de mission Aménagement, Urbanisme & Transport – CCI 95
cuzan@cci-paris-idf.fr